

Le Service Après-Vente & la garantie de LoRdi

Le service après-vente est assuré par la cellule d'assistance du Groupe RDI. Si besoin, les interventions sur site se dérouleront à l'accueil du lycée lors d'un rendez-vous fixé au préalable.

ATTENTION : Les mauvais traitements et la mauvaise utilisation de LoRdi ne sont pas couverts par la garantie.

En particulier, ne font pas partie de la garantie :

- Les dégâts occasionnés par les mauvais traitements comme par exemple les casses d'écran, les signes superficiels d'usure comme les rayures et les traces et dégâts occasionnés par les chocs.
- L'intervention sur le matériel endommagé en raison d'une utilisation malavisée, accidentelle ou abusive de LoRdi (notamment, mais sans s'y limiter, l'utilisation de tensions incorrectes, l'utilisation d'accessoires ou de dispositifs incompatibles, une ventilation insuffisante ou inadaptée ou le non-respect du mode d'emploi), d'une modification de la configuration livrée, d'un environnement physique inadapté, d'un environnement de fonctionnement incompatible, d'une opération de maintenance injustifiée effectuée par le propriétaire de LoRdi ou par une société non habilitée, du retrait ou de la modification des étiquettes d'identification de LoRdi.
- Les réparations occasionnées par des problèmes logiciels ou par une modification, une réparation ou un réglage réalisé par toute personne autre que l'intervenant de RDI.

Sont exclus de la garantie pièce : les batteries, les cadres et les capots.

Les écrans LCD 'cassés' suite à une mauvaise manipulation, transport ou chocs sur le portable (Torsion du capot LCD, pression inadaptée sur le portable fermé, fermeture du portable avec objet sur le clavier, type crayon, etc ...)

Comment déterminer si votre écran sera pris en charge SAV au titre de la garantie ?

➔ Si nous constatons une 'fracture' de la dalle conséquence d'une pression mécanique sur l'écran.

Les cas ci-dessous sont non limitatifs et présentés pour l'exemple:



